

ZAC Gare de Rungis :

Compte rendu de l'atelier "développement durable" du 4 octobre 2005

- Suite au vœu déposé et adopté fin mai 2005 au Conseil de Paris demandant qu'une démarche développement durable exemplaire soit appliquée à la ZAC Rungis, la ville de Paris et l'ARENE co-financent une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été confiée au bureau d'études TRANSFAIRE.

D'autre part, EDF, via le programme SILENE sur les énergies renouvelables fera une évaluation de l'efficacité énergétique sur la ZAC.

La ville de Paris, a instauré une réflexion afin d'appliquer une démarche Développement Durable à l'ensemble de ses projets d'aménagements. Mme de Chastenot qui coordonne ces études à la Direction de l'Urbanisme, s'est dite sensible à tout le travail associatif réalisé en amont en faveur d'une « éco-zac ».

- TRANSFAIRE, bureau d'étude spécialisé en environnement, nous présente la démarche adoptée sur la ZAC. Sa mission a débuté début septembre et dure en tout 2 mois, c'est donc un délai très court, mais qui pourrait se prolonger si une autre mission lui était confiée.

Cette étude s'est basée sur :

- l'analyse des documents actuels dont l'étude d'impact,
- la visite du terrain,
- des entretiens avec les principaux acteurs.

Je m'étonne que l'Association Les Peupliers n'ait pas été auditionnée. Il se trouve en fait que ces entretiens ont été réalisés auprès des services de la ville, des élus, de la SEMAPA, etc. mais pas auprès des associations et des riverains !

La méthodologie de l'étude réalisée par TRANSFAIRE utilise le référentiel HQE2R (Haute Qualité Environnementale « 2R ») qui, selon TRANSFAIRE, diffère de la démarche HQE classique par le nombre de cibles (21 au lieu de 14), l'absence de normes NF et la prise en compte de la dimension économique et sociale.

Les cibles sont détaillées dans une grille d'analyse qui est soumise aux données de programme et aux caractéristiques du terrain.

Il ressort de cette analyse 3 enjeux prioritaires :

- L'eau. Il n'existe pas à Paris de réseaux séparés eaux pluviales (EP) / eaux usées, les eaux pluviales sont donc aussi traitées en station d'épuration. D'autre part le terrain jouxte une zone à risque de débordement des égouts en cas d'inondation (pointe est et Poterne des Peupliers). Il est proposé de réaliser une zone « zéro rejet d'EP » grâce à des bassins d'infiltration intégrés au traitement paysager du site, des toitures végétalisées, la récupération des EP en sous-sol pour l'arrosage des jardins.
- Les déplacements. Favoriser les modes alternatifs à la voiture : transports en commun, vélos, marche. Il est proposé d'installer des parkings pour les 2 roues, la réutilisation des pavés existants sur le site pour certaines chaussées, des parkings végétalisés.

Je fais remarquer que le parking envisagé sous l'immeuble de bureau, alors qu'aucune contrainte réglementaire ne l'impose, va à l'encontre de ces objectifs, incitant les gens à se rendre au travail en voiture alors qu'une station du tramway est prévue à proximité.

Je fais également remarquer que la fameuse liaison douce entre le parc Montsouris et le jardin du Moulin de la Pointe prévue n'est pas traitée dans le projet. Mme de Chastenot abonde dans ce sens, évoquant l'importance pour la faune et la flore, de ces corridors biologiques.

Enfin je m'étonne que le contexte de quartier vert n'ait pas été évoqué dans le document transmis et pourtant assez complet.

- L'énergie. Réduire la consommation énergétique, privilégier la production d'énergies renouvelables. Il est proposé d'avoir recours à l'énergie solaire (cellules photovoltaïques pour la production d'électricité et solaire thermique pour la production d'eau chaude). Pour le chauffage on envisage d'utiliser le CPCU (ou chauffage urbain, produit par l'incinération des déchets) dont le réseau est à proximité.

Cette grille d'analyse concerne en particulier l'aménagement du site mais n'aborde pas les bâtiments. Je suggère que la démarche HQE soit imposée à l'ensemble des bâtiments prévus et non seulement aux équipements publics comme c'est pour le moment prévu.

La question du financement est posée. Julie CAPORICCIO, de la Direction de l'urbanisme, précise que le bilan ZAC a été établi en 2003 sur la base du projet RIBOULET qui comportait beaucoup plus de surfaces de voiries que le projet FORTIER et qui de toute façon devra être actualisé.

L'Association Les Peupliers qui réclamait depuis 2002 une démarche Développement Durable sur la ZAC Rungis se félicite que la Ville ait enfin initié une telle démarche, en partie aussi grâce aux Amis de l'Ecozac dont les actions ont bénéficié d'un large écho.

Cet atelier était particulièrement intéressant et nous espérons que ce travail sera poursuivi et enrichi.

Rédigé par Florence LAMBLIN, le 9 octobre 2005